

Si mars redémarre avec des températures à peu près normales en première décade, c'est « grâce » à un début de mois un peu frais et à 1 jour de gel le 7. Mais la tendance est à nouveau à la hausse. Coté précipitations, sur la première décade il est déjà tombé à Beauvais presque 90% de ce qu'il tombe sur un mois de mars normal.

Ces conditions continuent de retarder les chantiers de semis. Les producteurs qui ont fait un peu le forcing pour semer leurs orges de printemps dans les fenêtres climatiques hivernales qui se présentaient, auront pris un risque gel, mais auront peut-être eu raison car il va bientôt commencer à être tard pour semer : maxi début avril avec perte de potentiel à prévoir. Les cultures d'hiver souffrent toujours de l'hydromorphie, surtout les colzas et les semis tardifs de blé. Pendant ce temps le fond de cuve de maladies se renforce de plus en plus.

BLE

Azote : bientôt la première fraction des 2emes apports

La plupart des parcelles décollent. Les 1ers apports sont normalement terminés, même sur les semis de novembre, car ils sont généralement en précédents betteraves arrachées tard donc avec un faible reliquat azoté. Sinon on passe à une stratégie sans premier apport.

Dans les parcelles sans premier apport ou avec apport optimisé à moins de 40 unités, le deuxième apport est normalement prévu en 2 passages : 2 et 2 bis. La première fraction est à positionner à partir de mis mars sur les parcelles bien décollées. Sur les semis précoces cela ne va donc pas tarder.

Terminer également les apports de soufre.

Maladies : le fond de cuve se renforce

Aucune intervention n'est bien sûr à prévoir cette semaine, et le climat du printemps sera déterminant pour l'expression des maladies en particulier le risque septoriose, qui peut finalement s'avérer très faible. Par contre la douceur hivernale détermine plus fortement le risque rouilles. On peut s'attendre à des développements précoces de rouille jaune notamment en bordure maritime. En secteur plus continental on a donc encore le temps de voir venir mais le potentiel de risque est en train de dépasser celui de 2014 qui était déjà très élevé.

Heureusement le risque rouille est désormais bien intégré dans les choix variétaux que font les producteurs, c'est une première marche vers la protection intégrée. Il faut néanmoins surveiller des variétés sensibles à la rouille jaune comme Amboise, Allez-y, Chevron, Complice, Creek, Kilimanjaro, Lyrik, Némio, Oxebo, ... qui sont encore cultivées sur la région. A l'inverse, sur les races de rouille jaune ACTUELLEMENT en circulation, des variétés comme Chevignon, Fructidor, Sacramento, Extase, Rubisko... apportent un bon niveau de tranquillité. A surveiller à partir du stade épis 1cm pour la rouille jaune et à partir du stade 1 nœud pour la rouille brune.

Penser également que dans les parcelles ou zones de parcelles battantes et à faible activité biologique qui se referment, les blés souffrent davantage d'hydromorphie, et sont plus facilement attaqués par la rouille jaune.

COLZA

Continuer les apports d'azote

Si l'on écarte les colzas encore au stade C1-C2 (reprise) dont l'avenir semble de plus en plus précaire, la plupart des parcelles sont toujours au stade D2 (inflorescences dégagées), allant de D1 pour les moins avancées, à E (boutons écartés) pour les plus précoces. Les conditions

hydromorphes restent probablement pénalisantes avec des potentiels peut-être à revoir à la baisse, mais il faut accompagner la végétation. Dans les parcelles à moins de 100 u de dose bilan, positionner l'apport unique entre D1 et D2, c'est donc une intervention à terminer surtout avec les températures qui remontent.

Pour les parcelles à 100-170 unités de dose bilan, le premier apport à normalement été fait, solder au stade D2. Positionner de la même façon le 2eme apport des parcelles à plus de 170 u de dose bilan, en réservant 40 à 60 u pour le stade E.

Les apports de soufre sont maintenant à terminer d'urgence sur les parcelles les plus avancées même si les conditions ne sont pas optimales.

Ravageurs : très calme

Malgré la remontée des températures, les vols de charançon de la tige restent bloqués par les conditions pluvio-venteuses avec des niveaux de capture très faibles. Profiter de ce répit pour installer les cuvettes dans les parcelles les moins avancées qui sont encore au stade sensible. Dans les parcelles les plus précoces au stade E (boutons écartés) on atteint le stade limite de sensibilité. On pourra donc éviter un traitement en préservant les auxiliaires qui pourront parasiter les éventuelles larves et contribuer à générer un risque encore plus faible l'an prochain. Les populations de méligèthes ont pour l'instant du mal à se développer. A suivre.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 10 mars 2020 (BSV G.C. N°05), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.